

# SCOLARITE 2010-2011

## Organisation de la rentrée musicale

Pour la rentrée de 2010, les dispositions suivantes s'appliqueront :

- le droit d'inscription est dû dès l'inscription.

- **Pré-inscription du 18 juin au 3 juillet** à l'école de musique (dépôt du bulletin d'inscription au secrétariat de l'école).

- des inscriptions pourront encore être acceptées du 2 au 18 septembre, suivant les places disponibles restant dans les différentes classes.

Afin de valider l'inscription à l'école de musique, le paiement des frais de scolarité devra être remis au directeur, lors des permanences prévues à cet effet à l'école du 2 au 30 septembre 2010. Les horaires de permanence sont rendus publics sur le répondeur de l'école (03.20.19.11.12) et affichés à l'école de musique dès le mois d'août.

**Les cours reprendront le 13 septembre 2010.**

S'agissant des cours d'instrument, les élèves seront invités par courrier à participer, dans la semaine du 6 au 11 septembre, à une réunion de concertation avec les enseignants de leur discipline, afin de déterminer les horaires de cours.

## Participation des familles

La participation aux frais de scolarité comprend un droit d'inscription forfaitaire par famille de 22 euros et des frais de scolarité variables suivant les matières pratiquées.

	Tarif normal		Tarif « non-imposable »	
	enfant	adulte	enfant	adulte
Formation Musicale	25€	25€	24€	24€
F.M & instrument	49€	98€	24€	59€
Instrument seul	37€	73€	24€	53€
Chant	X	214€	X	161€
Ateliers seuls	25€	25€	24€	24€

## Organisation de la scolarité

L'école de musique offre à tous les mois dès 5 ans (grande section maternelle) des cycles de formations aux pratiques musicales.

En solfège, la durée hebdomadaire de chaque niveau d'enseignement a été déterminée pour assurer une progression pédagogique équilibrée. Elle tient également compte, dans les premiers niveaux, de la capacité d'attention des jeunes enfants et, dans les derniers niveaux, de la concurrence des études secondaires :

- Éveil : 45 mn par semaine
- Cycle I-1<sup>ère</sup> année : 1 h 30 par semaine en deux séances (1 atelier chorale et 1 séance en petit groupe)
- Cycle 1-2<sup>ème</sup> année : 1 h par semaine, plus une séance obligatoire d'atelier chorale (chœur ENFANTS ou chœur ADOS)
- Cycle 1-3<sup>ème</sup> année : 1 h 30 par semaine, plus une séance obligatoire d'atelier chorale (chœur ENFANTS ou chœur ADOS)
- Cycle 1-4<sup>ème</sup> année et cycle II-1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années : 2 h par semaine
- cycle III : 2 h par semaine
- cours adulte : 1 h par semaine (pour chacun des 4 niveaux)

En classe instrumentale, les cours peuvent être soit individuels, soit en petits groupes (notamment les premières années). S'y ajoute pour les élèves qui ont atteint un niveau approprié, une heure d'ensemble effectuée dans le cadre des classes d'ensemble de l'école (orchestre à cordes, orchestre de guitare, musique de chambre, atelier de jazz). La pratique de la musique d'ensemble est obligatoire en Cycle II instrumental, fortement conseillé à partir du milieu du Cycle I.

A la rentrée 2010, l'école offrira les 20 disciplines instrumentales suivantes : chant, jazz, flûte traversière et flûte à bec, hautbois, clarinette, saxophone, cor, cornet et trompette, trombone, tuba, percussions, batterie, piano, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse.